

● (1720)

Il y a une autre différence par rapport aux années 1960 et 1970, c'est le fait que tout ce que nous disons est diffusé directement dans les foyers canadiens par la télévision et par la radio; les citoyens jugent les députés autrement que s'ils devaient se baser uniquement sur des textes imprimés. A cette époque-là, les gens dépendaient de l'objectivité ou du manque d'objectivité des journaux pour savoir ce qui se passait réellement. Les calomnies et les insinuations malveillantes passent bien lorsqu'elles sont relatées uniquement par les journaux, mais elles font moins d'effet quand on les entend à la télévision et à la radio. Je suppose que les Canadiens n'apprécient pas particulièrement que des députés aient recours à des tactiques qu'ils n'oseraient pas employer hors de la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'il continue son discours?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Il n'y a pas consentement unanime. Passons aux questions. Passons aux commentaires.

**M. Regan:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Lincoln (M. Mackasey) qui a fait un beau discours. J'étais intrigué par la question que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a posée au député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il a en effet demandé si ces négociations s'étaient faites au grand jour, oui ou non. De toute apparence, le ministre des Finances (M. Lalonde), ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), qui a participé à la conférence de presse et fait des déclarations à la télévision, n'avaient aucune mauvaise intention. Il me semble que s'ils avaient cru favoriser injustement M. Gillespie, ils se seraient arrangés pour que l'on ne parle pas de lui comme associé des autres hommes d'affaires faisant partie de ce consortium et qu'ils ne lui auraient pas donné la vedette.

Je tiens à poser une question à cet égard. Le représentant sait-il que le député de Central Nova (M. MacKay) représente la circonscription voisine, adjacente à celle où s'est tenue cette conférence de presse, et qu'il s'est fait au fil des années la réputation de fourrer son nez partout et d'éclabousser tous ceux qu'il pouvait? Compte tenu du fait qu'il a été le seul ministre du gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark) à ne pas avoir, conformément aux lignes directrices en matière de conflit d'intérêt, déposé sa déclaration auprès du registraire général adjoint dans le délai prescrit...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** ... peut-on dire qu'il a le sens du moment opportun si en 1981, lorsque le projet a été annoncé dans les journaux de sa région et dans la circonscription voisine de la sienne, il n'y a rien vu de répréhensible? Il était pourtant occupé à chercher partout la petite bête, à accuser le gouvernement de l'avoir placé sur écoute électronique alors qu'on a fini

### *Les subsides*

par découvrir que c'étaient ceux-là mêmes qu'il avait recrutés pour perquisitionner son bureau qui le surveillaient. Le député ne trouve-t-il pas étrange que le représentant n'ait pas à l'époque révélé quoi que ce soit de répréhensible? Il avait bien un calendrier—et je sais qu'il en a un dans son bureau—et il savait qui était M. Gillespie, mais il n'a signalé aucune irrégularité à ce propos. Comment se fait-il qu'on soulève cette affaire maintenant plutôt qu'il y a deux ans?

**M. Mackasey:** Monsieur le Président, le ministre sera peut-être étonné que je lui dise que sa question ne m'a pas particulièrement amusé, car je ne moque pas mal de savoir si le député de Central Nova (M. MacKay) a produit son compte de dépenses ou quoi que ce soit qu'il devait déposer. Cela ne me tracasse pas. Quand je parle de conscience morale à la Chambre, cela vaut pour ce côté-ci de la Chambre tout aussi bien que pour les gens d'en face. Quand on a une bonne cause à défendre, il me semble qu'on peut le faire sans se soucier des petites faiblesses des députés d'en face. Il est difficile, je le sais, de ne pas franchir cette frontière, mais ces maîtres du parlementarisme n'en apprécieront que mieux la Chambre.

Je m'intéresse à certains des faits évoqués, et je crois comprendre qu'il s'agit de la bonne vieille politique d'autrefois. Mais pour être logique, et je le suis, je dois dire que ce point n'a rien à voir avec l'objet du débat actuel. Ce qui est en cause en l'occurrence, je le ferai remarquer à l'honorable représentant qui a posé la question, c'est l'intégrité du ministre des Finances; il s'agit de savoir si on a apporté suffisamment de preuves, au cours de la période des questions et du débat d'aujourd'hui, pour laisser entendre, affirmer ou démontrer qu'il a jamais manqué d'intégrité ou commis la moindre faute.

Je suis persuadé que nos vis-à-vis, qui tiennent si fort au respect de la démocratie et de la justice, auraient depuis longtemps présenté leurs preuves et, agissant dans les formes, défié le ministre de se présenter devant le comité permanent des privilèges et des élections, et de mettre en jeu son siège, s'ils avaient été convaincus du contraire. Je suis certain que nos vis-à-vis qui interviennent lors de la période des questions chaque jour auraient cette intégrité. Je ne peux donc qu'en conclure qu'ils n'avaient pas suffisamment de preuves pour douter de l'intégrité du ministre des Finances. C'est peut-être la raison pour laquelle ils se rabattent sur les principes moraux.

Je tiens à dire que certaines des questions posées depuis quelques jours par les néo-démocrates montrent à quel point ils sont hypocrites. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) n'a pas été très tendre, sauf erreur, à l'endroit des ministres, hier. Il s'est presque étouffé en réclamant la démission des députés. Et pourquoi? Certains néo-démocrates ont, c'est évident, gardé ce ton moralisateur qui a toujours été le leur depuis les années 30; je suppose que c'est là une des caractéristiques d'un véritable socialiste que de se croire plus pur que les autres. Si le député de Comox-Powell River tient tellement à la démission du ministre des Finances, il aura amplement le temps aujourd'hui, lundi ou mardi de le faire de façon honorable en portant une accusation directe à la Chambre des communes. Nous pourrions alors étudier cette accusation à l'endroit voulu, au comité permanent des privilèges et des élections. Je doute qu'il ait ce courage.